

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

SODIFRANCE

(Eurolist)

Par courrier du 1^{er} août 2007, la société Sycomore Asset Management (24-32 rue Jean Goujon - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, par suite d'acquisition d'actions de la société SODIFRANCE, avoir franchi en hausse, le 27 juillet 2007, le seuil de 10% du capital de cette société et détenir pour le compte desdits fonds 330 000 actions SODIFRANCE représentant autant de droits de vote, soit 10,29% du capital et 7,77% des droits de vote de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 207 426 actions représentant 4 246 350 droits de vote.